



Comité des Assureurs Maritimes et Transports

8, rue d'Artois – 75008 PARIS (France)

Département des Relations Extérieures

Tél. : (33.1) 58 56 96 12

Email : fdenefle@cesam.org

www.cesam.org

COMPTE-RENDU • Journée de formation Experts EEA Transports de Marchandises

Mardi 6 novembre 2018 • 09h00 - 17h30 au CESAM

Mardi 6 novembre 2018 se tenait au CESAM la première journée de formation gratuite des experts certifiés EEA Transports de Marchandises, en collaboration avec les assureurs, un représentant de l'AMRAE et de la FNTR. Cette première session s'intègre dans le processus de formation des experts, qui s'échelonne sur une période de six années conformément au règlement du CNPP qui délivre cette certification.

Le représentant de la FFA a présenté l'évolution récente du code des assurances relatif aux risques de transports. Plusieurs compagnies d'assurances ont détaillé le contenu des contrats utilisés avec les acteurs du transport mais aussi l'organisation de leur compagnie sans oublier leurs attentes vis-à-vis des experts dans le cadre du sinistre ou de l'analyse de risque. Les représentants des commissionnaires de transport et des exportateurs ont apporté leur témoignage sur leur relation avec les experts. Les intervenants ont rappelé que la clarté des analyses et la maîtrise technique étaient les caractéristiques essentielles du rapport d'expertise (démonstrations documentées et structurées). Il a également été évoqué l'importance de l'émergence du phénomène logistique que les experts doivent maîtriser. En effet, le Marché Français de l'Assurance Transports accompagne depuis de nombreuses années le développement des logisticiens avec des contrats d'assurance sur mesure pour faire face aux nouveaux risques liés au développement de leur activité.

Une avocate spécialisée dans le contentieux du transport a rappelé à quel point les rapports d'expertise amiables étaient importants dans le cadre de l'expertise judiciaire et dans les contentieux du transport.

À titre complémentaire, les débats riches et constructifs ont porté sur les normes relatives à l'organisation du transport proposées par l'OMI ou l'IRU dans la mesure où celles-ci constituent une base d'analyse pour les assureurs, les acteurs du transport et les experts.

Cette journée, placée sous le signe de l'échange, a permis de faciliter la compréhension et les attentes réciproques concernant les expertises après sinistre ou en prévention.

Frédéric DENÈFLE, Directeur du Département des Relations Extérieures du CESAM. Le 8 novembre 2018.

www.cesam.org

Avec le soutien :

